

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Arrêté du 29 avril 2024

fixant la composition du jury du concours interne et 3^e concours d'accès au grade d'ingénieur des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur et des outre-mer au titre de l'année 2024

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu l'arrêté du 11 juin 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur et des outre-mer ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Samira ALOUANE, administratrice de l'État, est nommée présidente des concours interne et troisième concours d'accès au corps d'ingénieur des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur au titre de l'année 2024.

Article 2

M. Mustapha BDIRI, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, est nommé vice-président du jury des concours interne et troisième concours d'accès au corps d'ingénieur des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur au titre de l'année 2024.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Salim AFKIR, ingénieur des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Roseline BARD, ingénieure des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Julie BOURRIOT, attachée d'administration de l'État ;
- M. Jérôme DEGUY, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Bruno GASCHET, ingénieur des systèmes d'information et de communication ;
- M. Edouard MOUKORI, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Jeanne VODUNGBO, ingénieure des systèmes d'information et de communication.

Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Mustapha BDIRI, vice-président.

Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le **29 avril 2024**

Pour le ministre et par délégation
le sous-directeur du recrutement et de la formation,



Yves MATHIS